

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 10**

10 – Nantes - Rezé - Transfert des installations ferroviaires Nantes-État – Convention de financement pour les travaux – Approbation

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER – GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 6

Mme BASSAL Aïcha, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine, M. RICHARD Guillaume, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

10 – Nantes - Rezé - Transfert des installations ferroviaires Nantes-État – Convention de financement pour les travaux – Approbation

Exposé

Nantes Métropole, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF ont signé en janvier 2005, sous l'égide du Préfet de Région, un protocole portant sur les projets urbains de la Métropole nantaise et l'implication des acteurs ferroviaires.

Concernant le transfert des installations ferroviaires de Nantes État à Nantes Blottereau, une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2009-2010 dont l'objectif était de définir la configuration ferroviaire du site de Nantes Blottereau, liée au transfert des installations ferroviaires localisées sur Nantes État.

Ce projet a fait ainsi l'objet d'une inscription au Contrat de Plan État Région 2015-2020.

Depuis, les études se sont poursuivies en se déclinant au travers des conventions suivantes :

- la convention relative au financement de l'étude préliminaire de transfert d'installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau, en date du 13 décembre 2012, et son avenant n°1 en date du 19 juillet 2016 ;
- la convention relative au financement de l'étude avant-projet du transfert des installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau, en date du 16 février 2015 ;
- la convention relative au financement des études de projet, de la mission d'Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) et des travaux anticipés du transfert des installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau en date du 24 juillet 2017.

Une étude socio-économique, conduite en 2016, a conclu que le projet se justifie par les objectifs suivants :

- rationalisation du réseau ferroviaire, permettant des économies liées à la maintenance (diminution du linéaire de voies) et à l'exploitation (centralisation des postes de signalisation),
- amélioration de la prise en charge des besoins des entreprises ferroviaires : accueil de trains fret de 750 m rendu possible sur l'axe Nantes / Angers, souplesse de remisage des trains électriques, amélioration de la sûreté sur le site ferroviaire de Blottereau,
- modernisation du réseau qui permet de développer, sur le site ferroviaire de Blottereau, un terminal fret adapté à l'économie ferroviaire actuelle,
- valorisation de la dynamique métropolitaine et régionale du projet qui contribue au renouvellement de la ville, dans le cadre du projet urbain de l'île de Nantes, et plus globalement aux dynamiques métropolitaines en facilitant les mobilités futures Nord Sud (piétons, vélos, transports collectifs, voitures...) de la grande centralité.

Par délibération en date du 7 décembre 2018, Nantes Métropole a approuvé l'accord cadre foncier avec SNCF Immobilier afin de se porter acquéreur des emprises ferroviaires ainsi libérées.

Les travaux nécessaires au transfert des installations ferroviaires sont prévus sur quatre sites :

- Site ferroviaire de Nantes Blottereau (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) :

- Réaménagement du site pour accueillir l'ensemble des activités,
- Reconfiguration des voies de service dans les emprises existantes et création d'un nouveau poste de signalisation informatisé,
- Mise en place de protections acoustiques au nord du site,
- Élargissement de l'accès routier sud, situé rue du moulin des Marais, pour l'accueil de véhicules routiers plus grands et améliorer la sécurité des cheminements modes doux.

- Site ferroviaire de Nantes État (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) :

- Dépose des voies ferrées, des caténaires et des équipements de signalisation de la pointe ouest de l'île de Nantes jusqu'à l'axe de la rue des Marchandises,
- Démolition des bâtiments existants,
- Remise en état du site pour accueillir les projets d'aménagements.

Étant précisé que des éléments constitutifs du patrimoine, tels que des voies ferrées ou des bâtiments existants, pourront être conservés par Nantes Métropole suite à sa demande, comme indiqué dans l'accord-cadre foncier joint.

- Site ferroviaire de Doulon (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) :

- Création d'un bâtiment de stockage pour l'entretien et la maintenance du réseau, situé rue Auguste Peneau à Nantes.

- Voie ferroviaire dite « voie mère de Cheviré » qui dessert le Grand Port Maritime sur la commune de Rezé : Le transfert nécessite la création d'une voie dédiée au retournement des trains longs, en parallèle de la voie ferrée existante (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau), le long du Boulevard du Général de Gaulle à Rezé. Le retournement d'un train implique une fermeture prolongée du passage à niveau N°100 situé au niveau du rond point du 18 juin 1940.

Pour limiter les effets de cette fermeture sur la desserte du quartier, des travaux d'aménagements urbains sont prévus sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole.

Ce projet permet d'améliorer la performance des équipements ferroviaires de la Métropole en créant une véritable plateforme moderne pour l'entretien, la maintenance et le développement de l'activité ferroviaire sur le site de Blottereau.

Il permet également d'améliorer les conditions d'accessibilité de la centralité métropolitaine notamment pour le futur CHU sur l'île de Nantes via les franchissements de Loire et un maillage pour tous les modes (dont une nouvelle ligne de tramway et un maillage modes doux pour les déplacements Nord – Sud), et la mise en œuvre du projet urbain via la réalisation de la ZAC Sud-Ouest de l'île de Nantes (habitants, emplois, équipements) dont le quartier de la santé (CHU, université, recherche...), au cœur de la Métropole, en lieu et place des emprises ferroviaires.

Les travaux sont prévus d'avril 2019 à début 2022.

La libération des emprises de Nantes État est prévue sur l'année 2022.

Ainsi, il convient aujourd'hui d'approuver la convention relative au financement de la réalisation des travaux de transfert des installations ferroviaires, jointe en annexe à la présente délibération, entre l'État, la Région des Pays de la Loire, SNCF Réseau et Nantes Métropole.

A l'issue des études de niveau projet (PRO), le coût de l'opération est estimé à 106,2 M€ HT aux conditions économiques de 2014 et à 110,78 M€ HT courants sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau dont 77 978 394 € HT restant à financer dans le cadre de la présente convention.

Par ailleurs, les travaux sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole seront financés par Nantes Métropole (non inclus dans cette convention).

Des discussions sont actuellement en cours dans le cadre du CPER et du contrat d'avenir sur le financement du projet. Compte tenu des crédits inscrits actuellement au CPER de 30 M€ correspondant au financement des premiers travaux et, afin de ne pas retarder la libération des installations ferroviaires en 2022 du site de Nantes État, Nantes Métropole s'engage à préfinancer le complément nécessaire à la réalisation de l'opération dans l'attente de la finalisation des discussions avec l'État et la Région.

La répartition provisoire du financement global de cette opération est ainsi la suivante :

	Engagement partenarial sur les études préliminaires + les études AVP et le CPER 2015-2020		Reste à financer sur les travaux
	Montants	%	Montants
État	3 960 000 €	11,93 %	À déterminer
Région des Pays de la Loire	12 808 000 €* 12 808 000 €	38,59 %	A déterminer
Nantes Métropole	13 228 000 €	39,86 %	70 522 394 € (*)
RFF/SNCF Réseau	3 144 000 €	9,47 %	7 456 000 €
Département Loire Atlantique	48 000 €	0,15 %	
TOTAL	33 188 000 €	100 %	77 978 394 €

(*) : Nantes Métropole fait l'avance des fonds pour son propre compte ainsi que pour l'État et la Région, dans l'attente de la finalisation des discussions engagées dans le cadre du CPER et du contrat d'avenir. Le montant de 80 314 749 € figurant dans la convention en annexe correspond à la somme de 70 522 394 € (reste à financer) + 8 984 355 € (reliquat des engagements NM sur CPER 2015/2020) + 808 000 € (correspondant au souhait de la Région de se limiter à une participation forfaitaire de 12M€).

Les crédits correspondant aux travaux du projet de transfert de Nantes État sont prévus au budget 2018 sur l'AP 028 libellée « Accessibilité de l'agglomération », opération 2018-2871 libellée « Transfert Nantes État Blottereau – travaux ».

Sur ces bases, il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la convention relative au financement de la réalisation du transfert des installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau

**Le Conseil délibère et,
par 62 voix pour et 29 contre**

- 1 - approuve la convention relative au financement de la réalisation du transfert des installations ferroviaires de Nantes État sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, jointe en annexe 1.
- 2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Nantes Métropole

Conseil du 08 février 2019

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190208-2019_10DC-DE
Date de télétransmission : 19/02/2019
Date de réception préfecture : 19/02/2019